RAPPORT ANNUEL
2017

CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle
ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs

Luc ABBÉ-DECARROUX
Vice-président

Christian GRANDJEAN

Olivier SANDOZ

Werner WYSS

Robert ZOELLS

Représentants des salariés

Pierluigi FEDELE

Aldo FERRARI
Président

Frédéric LOYRION

Isabelle RICKLI

Claude SCHUTHÉ
(jusqu'au 30.06.2017)

Marie-Françoise UDRY

DIRECTION

Fabrice MERLE
Directeur

José AGRELO
Directeur adjoint

GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

ORGANE DE RÉVISION

KPMG S.A., Genève

EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés S.A., Genève

MÉDECIN-CONSEIL

Dr Jean-François BURKHALTER

TABLE DES MATIÈRES

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2017 2

1. Un bilan en forte hausse ! 2
2. Performance réjouissante 2
3. Structure forte 3
4. Investisseur responsable et durable 3
5. Succès de SOR-COLLECTIVA 3
6. Déménagement provisoire 3
7. Décision pour l'avenir 4
8. Perspectives 4

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 5

Évolution du total du bilan 6
Évolution des contributions 6
Évolution du nombre d'affiliés 7
Évolution du nombre d'assurés actifs 7
Politique en matière d'attribution des excédents 7

BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016 9

Actif 9
Passif 9

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS 10

Exercices du 1er janvier aux 31 décembre 2017 et 2016 10

ANNEXE AUX COMPTES 12

1. Bases et organisation 14
2. Membres actifs et rentiers 19
3. Nature de l'application du but de prévoyance 21
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes 22
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture 23
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements 29
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation 47
8. Demandes de l'Autorité de surveillance 49
9. Autres informations en relation avec la situation financière 49
10. Événements postérieurs à la date du bilan 49

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 50

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2017

1. UN BILAN EN FORTE HAUSSE !

L'année 2017 a été excellente pour la CIEPP. La fortune sous gestion a progressé de 843 millions de francs pour atteindre 6.726 milliards de francs. Les principaux éléments qui ont contribué à cette hausse du bilan ont été les entrées nettes de fonds (cash-flow), qui ont significativement augmenté, et la performance réalisée.

Au 31 décembre 2017, la CIEPP gérait la prévoyance professionnelle de 9'484 entreprises et indépendants (+175), 42'378 assurés (+2'237) et 5'262 bénéficiaires de rentes vieillesse, invalidité et survivants (+358). Forte de son succès et notamment de la concrétisation du plan SOR-COLLECTIVA, l'institution a facturé en 2017 des cotisations annuelles de plus de 360 millions de francs, en hausse de 4.5% par rapport à 2016.

La performance annuelle de 9.55% sur l'ensemble des placements a permis au Conseil de fondation de décider l'attribution d'un taux d'intérêt de 3% – soit 2% de plus que le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral – sur la totalité des avoirs de vieillesse des assurés actifs.

Fin 2017, le taux de couverture de la CIEPP, soit le rapport entre la fortune nette et les engagements, s'établit, après cette rémunération de 3%, à 119.5% contre 113.4% un an plus tôt.

2. PERFORMANCE RÉJOUISSANTE

La stratégie de placement de la CIEPP, orientée à long terme et assise sur des investissements qui ont fait leur preuve, a une nouvelle fois porté ses fruits. En 2017, la CIEPP a réalisé une performance globale de 9.55%, supérieure au benchmark interne et à l'indice de référence Pictet LPP 40 (8.80%), et aux baromètres des caisses de pension suisses publiés par UBS et Credit Suisse indiquant une performance annuelle de 7.82% et de 8.01%. Les marchés des actions, particulièrement européennes, ont constitué le principal vecteur de la performance en 2017.

En dépit des risques, l'embellie généralisée de la conjoncture mondiale s'est poursuivie et même accélérée. Les États-Unis et la zone euro viennent en tête des pays occidentaux, grâce à des taux d'intérêt bas, des politiques fiscales plus accommodantes et des perspectives d'investissement en hausse.

Plusieurs événements macroéconomiques et de marchés, tels que les négociations sur le Brexit, l'élection présidentielle en France, l'incertitude politique en Allemagne, l'aspiration à l'indépendance en Catalogne, les hausses de taux d'intérêt aux États-Unis, les essais de missiles de la Corée du Nord ou les tensions dans le Golfe arabique, auraient pu interrompre cette hausse quasi continue des marchés. La secousse redoutée n'est pas arrivée.

En mars 2017, un rééquilibrage du portefeuille de la CIEPP a été effectué, suivi, début mai, de la mise en place de la nouvelle allocation stratégique qui intègre quatre décisions majeures : une augmentation des obligations en dollar américain couvertes en franc suisse, une augmentation des hypothèques, l'introduction d'une allocation microfinance et une légère diminution de la part des obligations suisses. Deux autres rééquilibrages liés à un cash-flow positif ont été réalisés en mai et en août 2017.

Outre la décision en septembre 2017 de réduire l'exposition en euros, les mouvements significatifs intervenus dans le portefeuille consistent en des transferts de véhicules d'investissement vers des solutions permettant une récupération maximale des impôts à la source sur les dividendes et des possibilités d'exercer directement les droits de vote pour une partie des actions internationales.

Par ailleurs, la CIEPP a augmenté par des acquisitions selon le plan prévu la part de sa fortune investie dans l'immobilier direct. Dans l'attente de la concrétisation de plusieurs grands projets immobiliers, la part de liquidités reste importante à 9%.

Les frais de gestion de fortune de la CIEPP, très attentive aux coûts, demeurent stables, à 0.24% au 31 décembre 2017, un niveau toujours très faible en comparaison avec ses pairs ; la moyenne des caisses de pension suisses se situant aux environs de 0.45%.

3. STRUCTURE FORTE

Durant l'année 2017, une expertise actuarielle dynamique a été effectuée. Celle-ci confirme la solidité structurelle et financière de la CIEPP. Ainsi, le besoin de performance sur les vingt prochaines années, à scénario comparable, est resté stable depuis la dernière expertise réalisée en 2014.

4. INVESTISSEUR RESPONSABLE ET DURABLE

De longue date, la CIEPP a intégré dans ses activités les préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance. En 2011 déjà, la CIEPP a adhéré à l'Ethos Engagement Pool Suisse, avec des résultats concrets, notamment en matière de reporting environnemental et social des entreprises.

En octobre 2016, la CIEPP a franchi une étape supplémentaire en contribuant avec Ethos et cinq autres caisses de pension suisses à la création de l'Ethos Engagement Pool International. Elle a la conviction qu'un dialogue actif et engagé est la démarche la plus efficace pour représenter les intérêts de ses affiliés et pour promouvoir les valeurs ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

L'Ethos Engagement Pool International qui s'est pleinement déployé en 2017 a donné jour à 12 initiatives interpellant 318 sociétés. Sept d'entre elles portent sur l'engagement climatique, trois sont liées à des enjeux sociaux et deux à des questions de gouvernement d'entreprise. Le rapport annuel de l'Engagement Pool International détaillant les initiatives est disponible sur le site de la CIEPP de même que le rapport sur l'exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés suisses dont la CIEPP est actionnaire.

Pour intégrer la dimension durable et responsable dans son processus d'investissement, la CIEPP a pris plusieurs initiatives pour exercer ses droits de vote à l'échelle internationale, à l'instar de ce qu'elle fait depuis longtemps en Suisse, pour soutenir des résolutions d'actionnaires et, si cela n'est pas encore possible, pour obtenir des gérants un rapport sur leurs votes et les lignes directrices de leurs votes.

5. SUCCÈS DE SOR-COLLECTIVA

Depuis le 1er janvier 2017, un nouveau plan, SOR-COLLECTIVA, compatible avec les règles de la Convention collective de travail du second œuvre romand (CCT-SOR), est proposé aux entreprises soumises à la CCT-SOR du canton de Neuchâtel. Ce plan a bien démarré avec l'affiliation de 118 entreprises représentant 636 assurés.

6. DÉMÉNAGEMENT PROVISOIRE

Depuis le 1er avril 2017 et pour la période de travaux de transformation du bâtiment, la CIEPP quitté provisoirement son siège du 67, rue de Saint-Jean pour le 35, rue de la Synagogue où elle accueille affiliés et assurés dans un cadre agréable. L'adresse de correspondance et les numéros de téléphones demeurent inchangés.

7. DÉCISION POUR L'AVENIR

Allant au-devant des défis du deuxième pilier, le Conseil de fondation de la CIEPP a décidé, en automne 2017, l'ajustement progressif du taux de conversion fixé actuellement à 6.8%. Le taux sera adapté à 6%, par étapes, de 2019 à 2022. En prenant cette décision, le Conseil de fondation renforce simultanément la sécurité des rentes et l'équilibre de l'institution à long terme.

8. PERSPECTIVES

Comment les marchés se comporteront-ils en 2018? Que réserve l'économie mondiale aux investisseurs? En dépit d'un environnement économique favorable, l'année 2018 s'annonce plus compliquée à appréhender. Une croissance positive reste attendue, avec une activité plus forte encore, dans le monde et dans la zone euro selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI). En Suisse, les experts attendent, dans le sillage de la reprise de l'économie mondiale, une croissance du PIB supérieure à 2%. Toutefois, la cherté des marchés boursiers et immobiliers principalement, la valorisation élevée des marchés financiers, un changement de politique des banques centrales, les incertitudes liées à une reprise de l'inflation et donc à une remontée des taux d'intérêt invitent les investisseurs à une vigilance redoublée.

La CIEPP continuera, dans une vision à long terme, d'appliquer ses principes de gestion tels que rééquilibrage systématique de son portefeuille, indifférence aux prévisions et humeurs des marchés financiers, gestion indicielle privilégiée ou encore gestion ciblée de la couverture de change.

La CIEPP est forte pour affronter ces défis et assurer la pérennité de l'Institution malgré l'échec de la réforme Prévoyance 2020 qui ne restera pas sans conséquence pour le système de prévoyance vieillesse suisse. Les partenaires sociaux en charge de la gestion paritaire de la CIEPP en ont pris acte et maintiennent le cap qui est le leur. Celui d'une vision long terme de la prévoyance professionnelle comme partie de l'édifice d'une prévoyance vieillesse suisse qui se doit de répondre aux besoins et aux attentes des citoyens dans un monde en constante mutation.

La CIEPP se doit aussi d'être active dans un monde très concurrentiel où les choses bougent très vite. L'annonce de la sortie d'un grand acteur de l'assurance complète dans la prévoyance professionnelle relève de cette rapidité des changements. L'assurance complète a souvent été présentée comme une réalité sans laquelle le monde de la prévoyance professionnelle suisse et les PME ne pourraient vivre. Ce type de certitudes gravées jadis dans le marbre peut très vite voler en éclats et changer la donne.

Pour faire face à ce type de défi et aux décisions prises quant à l'adaptation du taux de conversion, notre Conseil de fondation étudie une série de nouveautés à introduire au sein de la CIEPP à brève échéance. Ceci afin de nous permettre de mieux répondre aux besoins de nos affiliés et assurés mais aussi de faire face aux nouvelles concurrences tout en conservant la cohérence de notre modèle de prévoyance CIEPP: simple, compréhensible, transparent et le plus économique possible. Sans oublier notre proximité avec vous, chers affiliés et assurés, pour lesquels notre Conseil de fondation, notre Direction et nos collaboratrices et collaborateurs travaillent avec engagement; qu'ils en soient ici remerciés. Votre confiance nous honore et reste le fondement de notre entreprise pour une CIEPP forte et résolument incontournable.

Le Président du Conseil de fondation
Aldo Ferrari

Le Directeur
Fabrice Merle

Genève, le 26 avril 2018

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

418.8
MILLIONS
COTISATIONS RÉGLEMENTAIRES ET RACHATS

6.79
MILLIARDS
TOTAL DU BILAN

5.33
MILLIARDS
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

119.5%
DEGRÉ DE COUVERTURE

5'262
TOTAL DE RENTES EN COURS

DONT :

VIEILLESSE **3'658**
SURVIVANTS **554**
INVALIDITÉ **1'050**

9'484
NOMBRE D'AFFILIÉS

42'378
NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS

ÉVOLUTION DU TOTAL DU BILAN

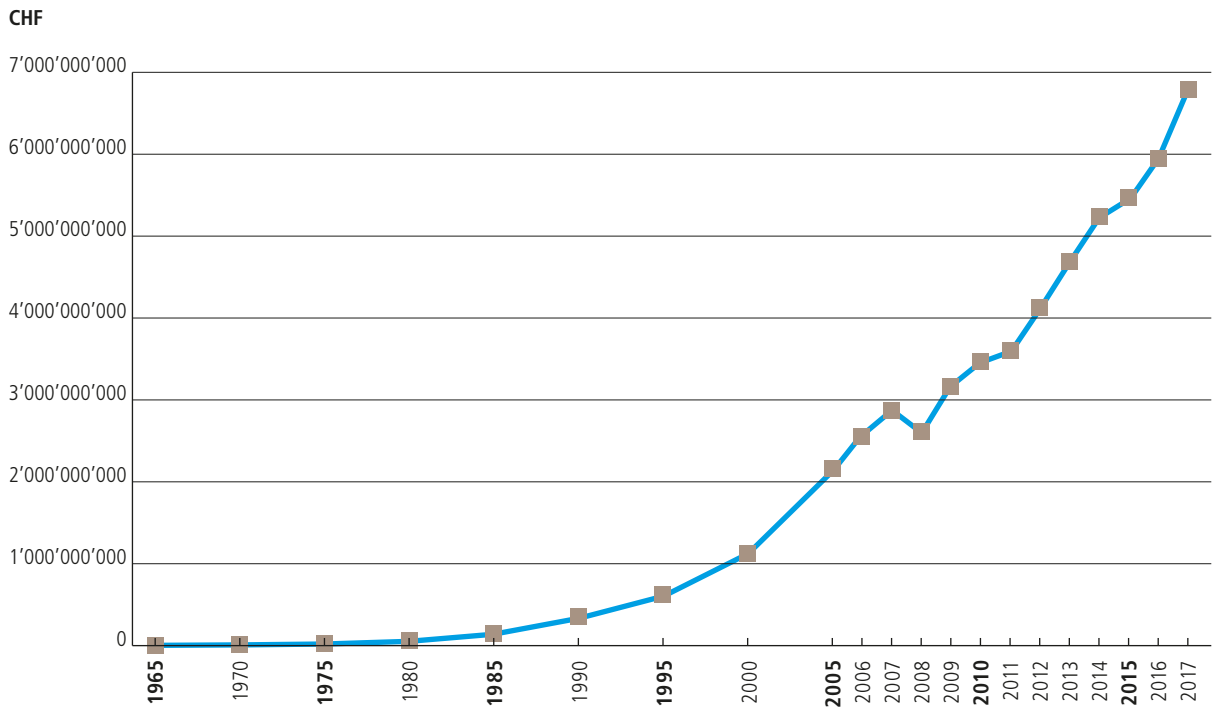

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

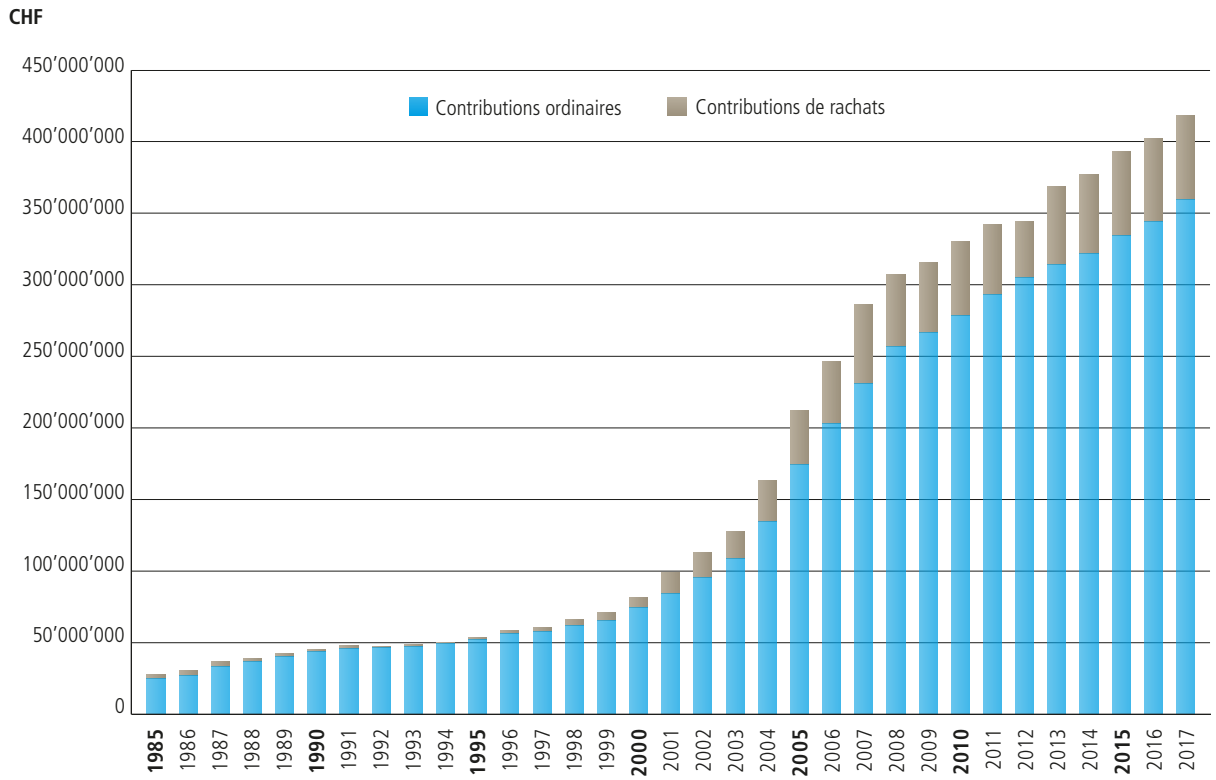

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS

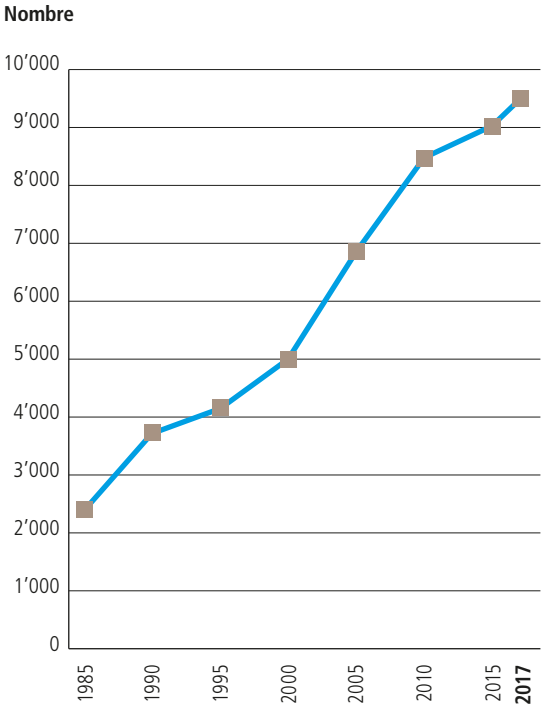

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS

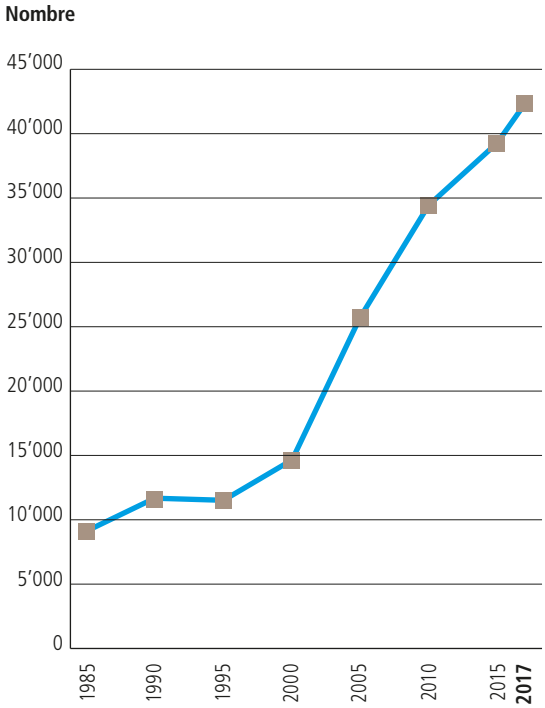

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DES EXCÉDENTS

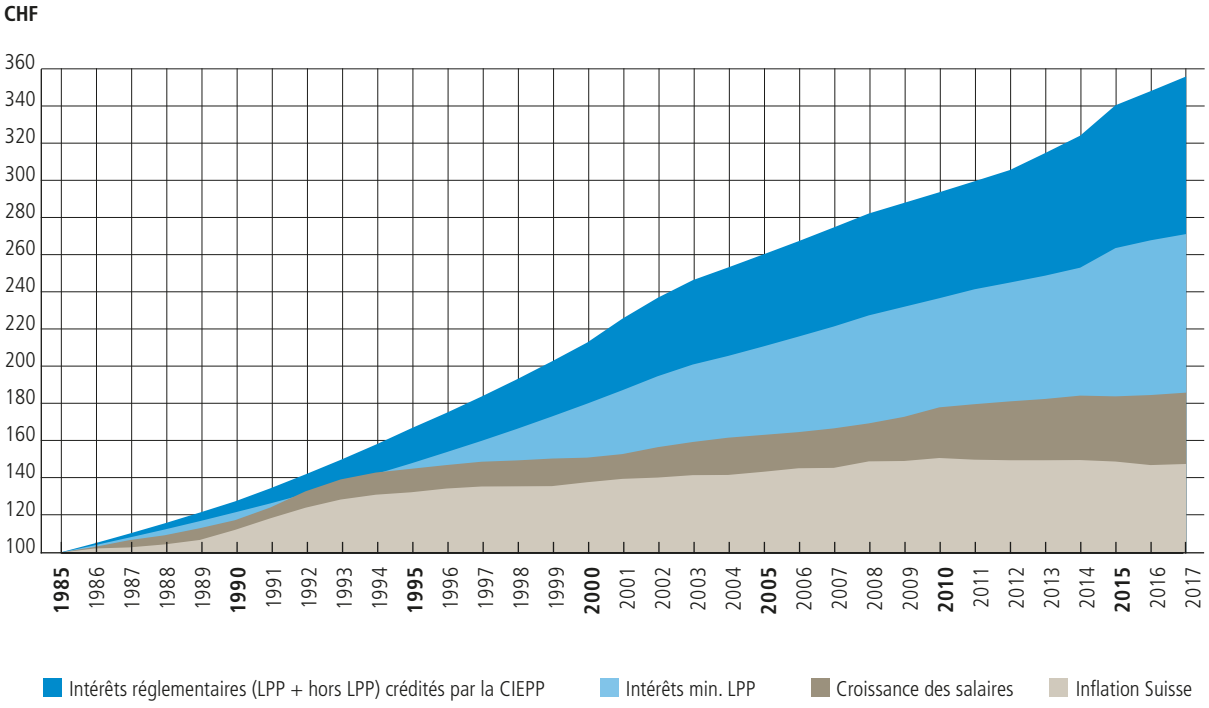

BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

ACTIF

		Au 31.12.2017		Au 31.12.2016	
	Annexe	CHF	%	CHF	%
A) Placements	6.1-6.7	**6'725'775'696.86**	**98.97**	**5'883'245'535.78**	**98.87**
Liquidités		582'009'494.15	8.56	562'286'621.12	9.45
Obligations		1'956'543'732.93	28.79	1'732'982'745.38	29.12
Immobilier et assimilés		852'959'716.10	12.55	696'683'052.08	11.71
Actions		2'559'530'646.53	37.66	2'272'160'926.76	38.19
Placements alternatifs		411'184'104.59	6.05	323'090'644.59	5.43
Private Equity		9'624'439.16		11'950'077.09	
Senior Secured Loans		324'690'575.49		293'357'002.25	
Prêts Privés		17'783'565.25		17'783'565.25	
Microfinance		59'085'524.69		0.00	
Produits dérivés		-5'199'959.25	-0.08	6'422'596.19	0.11
Immeubles et terrains		368'747'961.81	5.43	289'618'949.66	4.87
B) Compte de régularisation actif	7.1	**69'866'007.18**	**1.03**	**67'048'302.68**	**1.13**
TOTAL DE L'ACTIF		**6'795'641'704.04**	**100.00**	**5'950'293'838.46**	**100.00**

PASSIF

		Au 31.12.2017		Au 31.12.2016	
	Annexe	CHF	%	CHF	%
D) Engagements		**158'752'761.79**	**2.34**	**197'712'908.73**	**3.32**
Prestations de libre passage et rentes		153'645'979.46		192'794'965.00	
Autres dettes	7.2	5'106'782.33		4'917'943.73	
E) Compte de régularisation passif	7.2	**8'973'344.87**	**0.13**	**11'225'497.97**	**0.19**
F) Réserves de cotisations des employeurs	6.9	**36'033'784.76**	**0.53**	**34'499'010.31**	**0.58**
G) Provisions non techniques	7.2	**847'616.50**	**0.01**	**217'634.75**	**0.00**
H) Capitaux de prévoyance et provisions techniques		**5'516'467'386.85**	**81.18**	**5'030'563'539.15**	**84.54**
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	4'047'443'174.85		3'704'752'952.15	
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.3	1'287'246'362.00		1'164'989'361.00	
Provisions techniques	5.6	181'777'850.00		160'821'226.00	
I) Réserve de fluctuation de valeur	6.8	**1'074'566'809.27**	**15.81**	**676'075'247.55**	**11.36**
J) Fonds libres					
Situation en début de période		0.00		0.00	
Z) Excédent de produits / charges (-)		**0.00**		**0.00**	
Situation en fin de période		**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
TOTAL DU PASSIF		**6'795'641'704.04**	**100.00**	**5'950'293'838.46**	**100.00**

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

EXERCICES DU 1ER JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

	Annexe	Exercice 2017 CHF	Exercice 2016 CHF
K) Cotisations et apports ordinaires			
Cotisations brutes des assurés salariés	7.3	157'941'569.55	152'035'970.80
Cotisations brutes des employeurs	7.3	178'209'287.45	169'135'747.90
Cotisations brutes des assurés indépendants	7.3	23'989'392.50	23'432'743.90
Cotisations d'épargne à charge de la caisse	7.3	-2'266'674.25	-2'047'822.50
Prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs		-7'281'792.30	-6'650'511.15
Primes uniques et rachat		58'667'561.40	58'109'480.75
Apports à la réserve de cotisations des employeurs		8'816'566.75	7'448'630.50
Subsides du fonds de garantie	7.3	4'455'847.80	4'055'218.94
L) Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		436'318'669.35	354'521'551.80
Attribution en cas de reprise d'assurés		440'382.95	0.00
Apports réserves mathématiques rentiers	5.3	309'615.30	3'858'122.20
Remboursements de versements anticipés divorce	5.2	1'520'208.45	1'398'120.90
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	5.2	4'296'547.65	3'472'345.20
K à L) Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		**865'417'182.60**	**768'769'599.24**
M) Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse		-69'340'164.00	-61'198'078.50
Rentes de survivants		-6'980'671.00	-6'277'209.40
Rentes d'invalidité		-11'441'216.00	-11'767'585.00
Prestations en capital à la retraite		-60'275'043.95	-53'423'837.70
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-8'250'819.95	-5'887'607.70
O) Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-351'913'917.95	-395'019'950.95
Versements anticipés divorce	5.2	-3'954'090.15	-3'820'762.30
Versements anticipés pour la propriété du logement	5.2	-17'579'888.20	-13'894'315.25
M à O) Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**-529'735'811.20**	**-551'289'346.80**

EXERCICES DU 1ER JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016 (SUITE)

	Annexe	Exercice 2017 CHF	Exercice 2016 CHF
P/Q) Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations			
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	-805'095'030.15	-709'467'162.65
Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	568'798'882.45	591'533'955.08
Constitution nette du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.3	-122'257'001.00	-112'029'908.00
Rémunération du capital épargne	5.2	-106'394'075.00	-74'924'271.40
Constitution des provisions techniques	5.6	-50'616'624.00	-78'549'937.00
Dissolution des provisions techniques	5.6	29'660'000.00	23'528'711.00
Constitution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	-8'816'566.75	-7'448'630.50
Dissolution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	7'281'792.30	6'650'511.15
S) Charges d'assurance			
Cotisations au fonds de garantie	7.3	-1'810'025.22	-1'435'439.58
Primes d'assurance			
Primes de risque	7.3	-241'412.50	-232'448.60
Primes pour frais de gestion	7.3	-42'602.20	-41'020.30
K à S) Résultat net de l'activité d'assurance		**-153'851'290.67**	**-144'935'388.36**
T) Résultat net des placements			
Résultat sur liquidités		-4'275'856.33	-480'499.17
Résultat sur obligations		39'959'859.06	88'286'122.33
Résultat sur immobilier et assimilés		49'122'700.84	39'639'517.04
Résultat sur actions		434'997'100.84	151'440'427.97
Résultat sur placements alternatifs		8'630'844.31	25'724'113.49
Résultat sur produits dérivés		51'760'340.98	-40'959'066.17
Revenu net des immeubles		5'588'303.89	22'589'486.00
Frais d'administration des placements	6.12	-16'100'212.98	-15'424'346.12
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	0.00	-33'584.93
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires		-1'828'093.84	-1'911'629.03
T) Résultat net des placements	6.10	**567'854'986.77**	**268'870'541.41**
V) Autres produits	7.3	**253'266.72**	**278'538.23**
W) Autres frais	7.3	**-158'958.26**	**-122'535.58**
X) Frais de l'administration			
Administration générale	7.3	**-15'218'757.84**	**-5'180'129.71**
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	7.3	**-352'836.00**	**-234'868.00**
Autorités de surveillance	7.3	**-34'849.00**	**-6'545.00**
K à X) Excédent de produits / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		**398'491'561.72**	**118'669'612.99**
Y) Constitution (-) / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	6.8	**-398'491'561.72**	**-118'669'612.99**
Z) Excédent de produits / Excédent de charges (-)		**0.00**	**0.00**

ANNEXE AUX COMPTES

TABLE DES MATIÈRES

1.	**BASES ET ORGANISATION**	**14**
1.1	Forme juridique et but	14
1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	14
1.3	Indication des actes et des règlements	14
1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	15
1.5	Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance	17
1.6	Affiliés	18
2.	**MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS**	**19**
2.1	Assurés actifs	19
2.2	Bénéficiaires de rentes	20
2.3	Adaptation des rentes réglementaires (y compris sur la partie surobligatoire)	21
3.	**NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE**	**21**
	Explications des plans de prévoyance, financement, méthodes de financement	21
4.	**PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES**	**22**
4.1	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	22
4.2	Principes comptables et d'évaluation	22
5.	**COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE**	**23**
5.1	Nature de la couverture des risques, réassurance	23
5.2	Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	23
5.3	Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	25
5.4	Expertise actuarielle et analyse de congruence actif / passif	25
5.5	Bases et hypothèses techniques	25
5.6	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	26
5.7	Degré de couverture (selon art. 44 OPP 2)	28

6.	**EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS**	**29**
6.1	Règlements, stratégie et organisation de l'activité des placements	29
6.2	Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) Respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 - 3 OPP 2)	30
6.3	Présentation des placements par catégorie	32
6.4	Explications complémentaires aux différentes classes d'actifs	33
6.5	Instruments financiers dérivés en cours ouverts	35
6.6	Engagements ouverts — *Private Equity*	38
6.7	Liste des mandats	38
6.8	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)	40
6.9	Réserve de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	41
6.10	Commentaire sur le résultat des placements	42
6.11	Performance de l'ensemble de la fortune	43
6.12	Commentaires sur les frais totaux de la gestion de fortune	44
6.13	Exercice des droits de vote	46
6.14	Code de déontologie, commissions et gouvernance	46
6.15	Rétrocessions	46
7.	**EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION**	**47**
7.1	Actif	47
7.2	Passif	47
7.3	Compte d'exploitation	48
8.	**DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE**	**49**
9.	**AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE**	**49**
9.1	Procédures juridiques en cours	49
9.2	Liquidation partielle	49
10.	**ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**	**49**

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle – est une fondation commune, privée et autonome dont le but est de prémunir contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, les employeurs et les travailleurs assurés par ses soins.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La CIEPP est régie entre autres par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP); elle est affiliée conformément à l'art. 57 de la LPP au fonds de garantie et s'acquitte des cotisations prévues par l'ordonnance y relative.

Elle a été enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle en date du 29 décembre 1989.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Fondation sous forme d'Association	1961
Transformation en Société Coopérative	24.05.1984
Transformation en Fondation	01.01.2005
Statuts / Règlement d'organisation	01.09.2016 / 13.10.2017
Règlement de prévoyance	01.01.2017
Règlement d'application des dispositions légales sur l'encouragement à la propriété du logement (EPL)	01.01.2012
Règlement de placements Nouvelle annexe 1 (allocation stratégique) le 01.05.2017	31.12.2016
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	31.12.2015
Règlement sur la liquidation partielle ou totale	20.07.2010

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la CIEPP sont les suivants :

Le Conseil de fondation, composé de manière paritaire, comprend 8, 10, ou 12 membres désignés pour 4 ans au moins et 16 ans au plus. Il est l'organe suprême de la Fondation, investi de tous pouvoirs pour l'administrer, gérer sa fortune et déterminer ses ressources.

Le Bureau se compose d'au moins 4 membres du Conseil de fondation, dont le Président, désignés paritairement. Les membres du Bureau sont nommés tous les 2 ans par le Conseil de fondation pour une durée de 2 ans. Le Bureau, présidé par le Président du Conseil, surveille l'activité courante de la Fondation. Il prépare également les réunions du Conseil de fondation et préavise ses décisions. Il prend des décisions dans les domaines qui lui sont délégués par le Conseil.

La Direction, composée d'un Directeur et d'un Directeur adjoint, est désignée par le Conseil et gère la CIEPP dans les limites du pouvoir conféré et participe en règle générale, avec voix consultative, aux délibérations du Conseil de fondation et du Bureau.

La Commission de placements en valeurs mobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs mobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs mobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs mobilières veille à ce que la fortune mobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

La Commission de placements en valeurs immobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs immobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs immobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs immobilières veille à ce que la fortune immobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection / renouvellement au sein du Conseil
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	13.06.2014 (renouvellement)
Christian GRANDJEAN	Membre	13.06.2014 (renouvellement)
Olivier SANDOZ	Membre	13.06.2014 (renouvellement)
Werner WYSS	Membre	13.06.2014 (renouvellement)
Robert ZOELLS	Membre	13.06.2014 (élection)
Représentants des salariés		
Pierluigi FEDELE	Membre	13.06.2014 (élection)
Aldo FERRARI	Président	13.06.2014 (renouvellement)
Frédéric LOYRION	Membre	30.09.2016 (élection)
Isabelle RICKLI	Membre	02.10.2015 (élection)
Claude SCHUTHÉ	*Membre*	*Jusqu'au 30.06.2017*
Marie-Françoise UDRY	Membre	13.10.2017 (élection)

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection / renouvellement au sein du Bureau
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	30.09.2016 (renouvellement)
Robert ZOELLS	Membre	30.09.2016 (renouvellement)
Représentants des salariés		
Aldo FERRARI	Président	30.09.2016 (renouvellement)
Claude SCHUTHÉ	*Membre*	*Jusqu'au 30.06.2017*
1 vacant - en cours de nomination		

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée / renouvellement au sein de la Commission mobilière
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	15.10.2014 (renouvellement)
Jean-Pierre BÉGUELIN	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Fabrice MERLE	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Nathalie MIAZZA	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Nicolas VUIGNIER	Membre	15.10.2014 (renouvellement)

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS IMMOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée / renouvellement au sein de la Commission immobilière
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	15.10.2014 (renouvellement)
François DE PLANTA	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
François DIEU	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	01.01.2016 (date d'entrée)
Fabrice MERLE	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Claude SCHUTHÉ	Membre	15.10.2014 (renouvellement)

AUDIT INTERNE

Le Conseil de fondation diligente périodiquement un audit interne qui a pour tâche de veiller à ce que soient respectées les obligations légales, statutaires et réglementaires de la Fondation. Il définit le périmètre de la mission de l'audit interne. La personne chargée de cette mission rend compte directement au Conseil de fondation.

ORGANE DE GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

COORDONNÉES DU SIÈGE DE LA CAISSE

Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP)
Rue de Saint-Jean 67 – Case postale 5278 – 1211 Genève 11
T 058 715 31 11 – F 058 715 32 66 – E-mail : ciepp@fer-ge.ch

DIRECTION DE LA CIEPP

Fabrice MERLE, Directeur
José AGRELO, Directeur adjoint

POUVOIR DE REPRÉSENTATION – MODE DE SIGNATURE

La CIEPP est représentée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux des membres du Conseil ou de l'un de ses membres avec un membre de la Direction. Le Conseil de fondation peut en outre conférer la signature à deux, à des collaborateurs de la CIEPP.

1.5 EXPERT, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Pittet Associés SA à Genève, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle désigné par le Conseil, s'assure que la Fondation offre en tout temps la garantie qu'elle remplit ses engagements et que les dispositions actuarielles et celles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA à Genève, organe de révision indépendant désigné par le Conseil, vérifie chaque année la gestion, les comptes annuels et les comptes de vieillesse, ainsi que la conformité de l'organisation, de la gestion et des placements aux dispositions légales.

MÉDECIN-CONSEIL

Le **Dr Jean-François Burkhalter,** à Chéserex, médecin-conseil désigné par le Conseil, préavise sur le plan médico-économique dans le cadre des directives d'acceptation et assiste l'administration de la CIEPP pour ce qui a trait à son domaine d'activité.

DÉPOSITAIRE GLOBAL

Lombard Odier & Cie SA à Genève est le dépositaire global de la CIEPP.

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT

MBS Capital Advice SA conseille la Fondation dans sa gestion de fortune dans les domaines de l'allocation des actifs, le suivi des investissements (*investment/controling*) et la sélection des prestataires.

ARCHITECTE-CONSEIL

François de Planta (de Planta et Portier Architectes SA) conseille la Fondation dans le développement et le suivi de son portefeuille immobilier direct.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

La CIEPP est sous la surveillance directe de **l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance à Genève** (ASFIP Genève).

1.6 AFFILIÉS

La CIEPP pratique 6 plans de prévoyance : 5 pour les entreprises et indépendants affiliés, et 1 nommé SOR-COLLECTIVA, réservé actuellement uniquement aux entreprises du canton de Neuchâtel soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR), valable depuis le 1er janvier 2017. La répartition est la suivante :

RÉPARTITION DES AFFILIATIONS AVEC ASSURÉS ACTIFS PAR PLAN

	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
Plans de prévoyance	Nombre d'affiliations avec assurés actifs	Nombre d'affiliations avec assurés actifs
MINIMA	2'024	2'039
MÉDIA	3'365	3'244
SUPRA	632	663
MAXIMA	1'569	1'524
OPTIMA	2'115	2'023
SOR-COLLECTIVA	118	0
Total nombre d'affiliations avec assurés actifs	**9'823**	**9'493**

NOMBRE D'EMPLOYEURS AFFILIÉS

	Au 31.12.2017			Au 31.12.2016		
	Avec assurés	Sans assurés	Total	Avec assurés	Sans assurés	Total
Nombre employeurs	8'357	1'127	9'484	8'076	1'233	9'309

Nota : certains employeurs sont affiliés à plusieurs plans de prévoyance. Ils ne sont comptés qu'une seule fois dans le total du nombre d'employeurs affiliés. Au 31 décembre 2017, il y avait 8'357 employeurs avec assurés et 9'823 affiliations avec assurés actifs.

2. MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

2.1 ASSURÉS ACTIFS

2.1.1 RÉPARTITION DES ASSURÉS PAR PLAN

	Au 31.12.2017			Au 31.12.2016		
Plans de prévoyance	Salariés	Indépendants	Total	Salariés	Indépendants	Total
MINIMA	6'780	21	6'801	6'751	23	6'774
MÉDIA	17'264	172	17'436	16'146	160	16'306
SUPRA	3'882	50	3'932	4'044	50	4'094
MAXIMA	6'332	192	6'524	6'089	187	6'276
OPTIMA	6'354	565	6'919	6'043	528	6'571
SOR-COLLECTIVA	636	0	636	0	0	0
Retraite différée	126	4	130	119	1	120
Total nombre d'assurés	**41'374**	**1'004**	**42'378**	**39'192**	**949**	**40'141**

2.1.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS

Assurés	2017	2016
Nombre d'assurés au 01.01	40'141	39'274
Nouveaux assurés	13'078	12'279
Sorties d'assurés	-10'841	-11'412
Nombre d'assurés au 31.12	**42'378**	**40'141**

2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

2.2.1 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES EN COURS

	Au 31.12.2017		Au 31.12.2016	
Type de rente	Nombre	Montants annualisés CHF	Nombre	Montants annualisés CHF
A) Vieillesse				
Retraités Hommes	2'067	49'899'294	1'876	44'155'350
Retraitées Femmes	1'490	22'094'400	1'357	19'764'144
Enfants de retraités	101	361'248	88	315'780
Total rentes vieillesse	**3'658**	**72'354'942**	**3'321**	**64'235'274**
B) Survivants				
Veuves	385	5'404'980	363	4'952'232
Veufs	29	359'244	28	351'156
Orphelins d'assurés	140	912'120	136	816'588
Total rentes de survivants	**554**	**6'676'344**	**527**	**6'119'976**
C) Invalides				
Assurés Hommes	419	5'956'476	424	5'836'944
Assurées Femmes	313	3'437'604	299	3'160'764
Enfants d'assurés	318	647'820	333	609'312
Total rentes d'invalides	**1'050**	**10'041'900**	**1'056**	**9'607'020**
Totaux	**5'262**	**89'073'186**	**4'904**	**79'962'270**

2.2.2 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES COMPTABILISÉES

	2017		2016	
Type de rente	Nombre	Montants CHF	Nombre	Montants CHF
A) Vieillesse	3'741	69'340'164	3'390	61'198'079
B) Survivants	579	6'980'671	547	6'277'209
C) Invalides	1'216	11'441'216	1'220	11'767'585
Totaux	**5'536**	**87'762'051**	**5'157**	**79'242'873**

2.2.3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Bénéficiaires de rentes	2017	2016
Nombre de bénéficiaires de rentes au 01.01	4'904	4'524
Nouvelles rentes	574	597
Rentes éteintes	-216	-217
Nombre de bénéficiaires de rentes au 31.12	**5'262**	**4'904**

2.3 ADAPTATION DES RENTES RÉGLEMENTAIRES (Y COMPRIS SUR LA PARTIE SUROBLIGATOIRE)

Lors de sa séance du 15 décembre 2017, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2018, l'indice des prix à la consommation en septembre 2017 étant inférieur à celui de septembre 2014.

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE

EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE, FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

La CIEPP propose six plans de prévoyance selon le système de primauté des cotisations pour le risque vieillesse. Ils sont désignés respectivement MINIMA, MÉDIA, SUPRA, MAXIMA, OPTIMA et SOR-COLLECTIVA.

Le plan SOR-COLLECTIVA est réservé aux collaborateurs des entreprises soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR). Il est valable dès le 1er janvier 2017 pour le canton de Neuchâtel exclusivement.

Le financement des plans est régi par le règlement de prévoyance de la Caisse.

Le montant des cotisations pour les bonifications vieillesse, les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs, les contributions au fonds de garantie, l'adaptation au renchérissement des rentes et les autres frais sont définis pour chaque plan de prévoyance. Les taux sont fixés annuellement par le Conseil de fondation et définis dans l'annexe technique relative aux cotisations.

Les cotisations de l'employeur sont au moins égales à la somme des cotisations des assurés. Par règlement interne, l'employeur peut modifier, en faveur de l'ensemble du personnel ou pour une collectivité d'assurés, la clé de répartition des cotisations.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1 CONFIRMATION DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Conformément à la législation en vigueur, les comptes de la CIEPP sont présentés selon la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

A. PLACEMENTS

Avoirs en banques, créances

Valeur nominale sous déduction des corrections de valeurs nécessaires.

Placements mobiliers

Cours boursier ou valeur nette d'inventaire pour les titres non cotés.

Immeubles

Les immeubles sont estimés à leur valeur de rendement. Les immeubles acquis (nouvelles constructions ou constructions anciennes devant être transformées ou rénovées) ou construits dans l'année sont évalués à la valeur d'acquisition jusqu'au bouclement suivant le terme de la mise en valeur prévue d'avance par la Commission de placements en valeurs immobilières.

Terrains non construits

Prix d'acquisition.

B. COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Valeur nominale.

Affiliés et agences

Ce poste inclut une correction de valeur correspondant à 10% des factures de cotisations au contentieux.

C. CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES

Evalués chaque année, calculés par l'expert en prévoyance professionnelle.

D. AUTRES PASSIFS

Valeur nominale.

Aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes au cours de l'exercice 2017.

5. COUVERTURE DES RISQUES/RÈGLES TECHNIQUES/ DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La CIEPP supporte elle-même les risques de vieillesse. Les risques invalidité et de décès sont réassurés depuis le 1er janvier 2011 auprès de la Baloise Assurances selon le système *stop loss*. Le contrat a été renouvelé au 1er janvier 2017 pour une durée d'un an et une prime garantie avec un plein de rétention abaissé de 2.04 % à 2.01 % de la somme des salaires annuels assurés. Au 31 décembre 2017, le plein de rétention s'élève à CHF 49.0 millions (CHF 46.8 millions au 31 décembre 2016).

5.2 ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS	2017	2016
	CHF	CHF
SOLDE À NOUVEAU AU 01.01	**3'704'752'952.15**	**3'511'895'473.18**
A) Détail de la constitution		
Bonifications de vieillesse	301'399'249.60	288'780'398.50
Primes uniques et rachat	58'667'561.40	58'109'480.75
Apports de libre passage	435'280'449.55	353'909'127.85
Remboursements de versements anticipés divorce	1'520'208.45	1'398'120.90
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	4'296'547.65	3'472'345.20
Réduction du degré d'invalidité	3'931'013.50	3'797'689.45
Total constitution	**805'095'030.15**	**709'467'162.65**
B) Détail de la dissolution		
Prestations de sortie	-351'600'789.20	-395'014'356.45
Versements anticipés divorce	-3'954'090.15	-3'820'762.30
Versements anticipés pour la propriété du logement	-17'579'888.20	-13'894'315.25
Dissolution suite retraite	-181'303'782.55	-164'475'312.33
Dissolution suite décès	-4'492'604.80	-2'611'372.70
Dissolution suite invalidité	-9'867'727.55	-11'717'836.05
Total dissolution	**-568'798'882.45**	**-591'533'955.08**
C) Rémunération		
Intérêts réglementaires sur parts LPP et hors LPP 3 % pour 2017 et 2.25 % pour 2016	**106'394'075.00**	**74'924'271.40**
SOLDE FINAL AU 31.12	**4'047'443'174.85**	**3'704'752'952.15**

RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2017

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	185'465'270.40	56'772'647.05	242'237'917.45
MÉDIA	628'015'519.50	283'395'279.70	911'410'799.20
SUPRA	201'339'861.10	131'071'018.60	332'410'879.70
MAXIMA	324'001'056.55	207'211'585.40	531'212'641.95
OPTIMA	530'812'556.23	1'419'043'708.66	1'949'856'264.89
SOR-COLLECTIVA	31'986'780.60	6'836'709.20	38'823'489.80
Retraite différée	20'147'323.06	21'343'858.80	41'491'181.86
	1'921'768'367.44	**2'125'674'807.41**	**4'047'443'174.85**

RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2016

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	184'840'517.25	48'981'091.95	233'821'609.20
MÉDIA	584'231'755.40	241'355'714.20	825'587'469.60
SUPRA	205'205'498.10	133'004'889.70	338'210'387.80
MAXIMA	311'117'000.40	192'642'388.80	503'759'389.20
OPTIMA	490'895'591.15	1'279'293'376.39	1'770'188'967.54
Retraite différée	18'147'578.85	15'037'549.96	33'185'128.81
	1'794'437'941.15	**1'910'315'011.00**	**3'704'752'952.15**

5.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	2017	2016
	CHF	CHF
SOLDE À NOUVEAU AU 01.01	**1'164'989'361.00**	**1'052'959'453.00**
A) Constitution comptes invalides		
Bonifications	5'246'191.20	5'029'361.75
Apports de libre passage	1'038'219.80	612'423.95
Mise à l'invalidité d'assurés	9'867'727.55	11'717'836.05
Intérêts réglementaires	2'795'110.80	2'151'009.00
Total constitution comptes invalides	**18'947'249.35**	**19'510'630.75**
B) Dissolution comptes invalides		
Prestations de sortie	-37'243.30	200.40
Dissolution suite retraite	-8'677'748.75	-10'599'349.60
Dissolution suite décès	-1'514'947.40	-2'527'856.25
Dissolution suite réduction du degré d'invalidité	-3'931'013.50	-3'797'689.45
Total dissolution comptes invalides	**-14'160'952.95**	**-16'924'694.90**
C) Réserves mathématiques reçues	**309'615.30**	**3'858'122.20**
D) Dotation de l'exercice	**117'161'089.30**	**105'585'849.95**
SOLDE FINAL AU 31.12	**1'287'246'362.00**	**1'164'989'361.00**

5.4 EXPERTISE ACTUARIELLE ET ANALYSE DE CONGRUENCE ACTIF / PASSIF

La dernière expertise actuarielle complète en caisse ouverte effectuée en 2017 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 et les différentes études comparatives ont montré la solidité financière de la CIEPP, et ont confirmé la stabilité de son besoin de performance pour maintenir l'équilibre financier sur les vingt prochaines années (compte tenu d'une multitude de scénarios) en rapport avec le rendement attendu qui est réactualisé semestriellement en fonction de l'allocation des actifs.

5.5 BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

- Tables actuarielles : LPP 2015 (P 2015) – inchangées
- Taux technique : 3.00 % – inchangé

5.6 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont constituées pour faire face à un engagement certain ou probable (plus probable qu'improbable) ayant un impact sur l'équilibre financier de l'institution, et qui résulte d'évènements connus à la date du bilan. Leur évaluation est basée sur des critères reconnus.

DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES CONSTITUÉES PAR LA CIEPP:

PROVISIONS TECHNIQUES	2017	2016
	CHF	CHF
A) Provision pour longévité		
Solde à nouveau au 01.01	5'501'226.00	0.00
Dotation de l'exercice / Dissolution (-)	6'656'624.00	5'501'226.00
Solde final au 31.12	**12'157'850.00**	**5'501'226.00**
B) Provision de fluctuation des risques		
Solde à nouveau au 01.01	13'800'000.00	19'200'000.00
Dotation de l'exercice / Dissolution (-)	-600'000.00	-5'400'000.00
Solde final au 31.12	**13'200'000.00**	**13'800'000.00**
C) Provision pour abaissement futur du taux technique		
Solde à nouveau au 01.01	22'520'000.00	0.00
Dotation de l'exercice / Dissolution (-)	43'960'000.00	22'520'000.00
Solde final au 31.12	**66'480'000.00**	**22'520'000.00**
D) Provision pour maintien du taux de conversion		
Solde à nouveau au 01.01	119'000'000.00	86'600'000.00
Coût effectif des nouvelles retraites	-20'018'424.00	-18'128'711.00
Dotation de l'exercice / Dissolution (-)	-9'041'576.00	50'528'711.00
Solde final au 31.12	**89'940'000.00**	**119'000'000.00**
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	**181'777'850.00**	**160'821'226.00**

Provision de longévité

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine lors de chaque changement de tables actuarielles (tables périodiques). Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

Elle se détermine à la fin de chaque année par la formule de calcul définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle (art. 6 al. 2).

Le coût de l'alimentation de la provision de longévité pour l'année 2017 s'est élevé à CHF 6.6 millions.

Provision de fluctuation des risques

La CIEPP est tenue, en application de l'article 43 de l'OPP 2, de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la couverture des risques en cas d'invalidité et de décès lorsque l'expert l'estime nécessaire.

Le montant minimal de la provision de fluctuation des risques est d'une année (100 %) et le montant maximal de deux années (200 %) de sinistralité exceptionnelle (coût total des sinistres correspondant à une probabilité cumulée de 99 %) diminuée de la cotisation annuelle théorique afférente aux risques. En cas de réassurance *stop loss,* le montant maximal correspond au plein de rétention.

L'analyse, qui est réalisée chaque année, du coût théorique et effectif des risques décès et invalidité montre que l'évolution de la sinistralité est stable et le financement adéquat.

La formule de calcul est définie dans l'article 7 du règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Le contrat *stop loss* a été renouvelé au 1er janvier 2017 pour une durée d'une année et une prime garantie avec un plein de rétention abaissé de 2.04 % à 2.01 % de la somme des salaires annuels assurés. Au 31 décembre 2017, le plein de rétention s'élève à CHF 49.0 millions (CHF 46.8 millions au 31 décembre 2016).

La provision de fluctuation des risques est passée de CHF 13.8 millions à CHF 13.2 millions, soit une dissolution de CHF 0.6 million pour l'exercice 2017.

Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

La provision pour abaissement futur du taux technique est fixée, à la fin de chaque année, à partir de la formule définie à l'article 9 alinéa 3 du règlement pour les passifs de nature actuarielle.

En 2016, une provision pour préfinancer une baisse du taux technique à 2.25 % sur sept ans, de 2016 à 2022 a été constituée. A fin 2017, le montant de la provision représentant le 2/7 de l'objectif a dû être adapté afin de prendre en compte la décision du Conseil de fondation de diminuer ce taux à 2 %. Le coût de l'alimentation de cette provision pour 2017 est de CHF 43.9 millions.

Provision pour maintien du taux de conversion

Afin de financer, lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse, le capital de prévoyance supplémentaire éventuellement nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie, calculée sur la base des taux de conversion définis dans le règlement et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement, en vertu des bases techniques utilisées, la Caisse constitue une provision pour maintien du taux de conversion.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion est fixé par l'expert agréé lors de chaque exercice. L'évaluation de cet objectif se base sur l'effectif des assurés actifs pouvant partir à la retraite (ordinaire ou anticipée) au cours des cinq années suivantes. L'expert agréé tient compte dans son évaluation de la proportion des prises de retraite en capital.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion constituée à fin 2016 pour un montant de CHF 119 millions a été diminué à CHF 89.9 millions à fin 2017. Cette diminution est due à la prise en compte de la baisse progressive du taux de conversion réglementaire sur 4 ans dès le 1er janvier 2019 (6.0 % dès 2022) arrêtée par le Conseil de fondation.

5.7 DEGRÉ DE COUVERTURE (SELON ART. 44 OPP 2)

BILAN TECHNIQUE	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016
	CHF	CHF
Total de l'actif	6'795'641'704	5'950'293'838
Engagements	-158'752'762	-197'712'909
Compte de régularisation du passif	-8'973'345	-11'225'498
Provisions non techniques	-847'617	-217'635
Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	-36'033'785	-34'499'010
Fortune nette de prévoyance (FP)	**6'591'034'196**	**5'706'638'786**
Capital de prévoyance des assurés actifs[1]	4'047'443'175	3'704'752'952
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes / pensions[2]	1'287'246'362	1'164'989'361
Capitaux de prévoyance	**5'334'689'537**	**4'869'742'313**
Provision de longévité[3]	12'157'850	5'501'226
Provision de fluctuation des risques[3]	13'200'000	13'800'000
Provision pour abaissement futur du taux technique[3]	66'480'000	22'520'000
Provision pour maintien du taux de conversion[3]	89'940'000	119'000'000
Provisions techniques	**181'777'850**	**160'821'226**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)	**5'516'467'387**	**5'030'563'539**
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)	**1'074'566'809**	**676'075'248**
Excédent technique[4]	**0**	**0**
Degré de couverture légal (art 44 al.1 OPP 2)[5]	**119.5%**	**113.4%**
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur	970'898'260	1'146'968'487
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur	1'412'215'651	1'650'024'841

Remarques :

[1] Sans les comptes épargne des invalides.

[2] Bases LPP 2015 (P 2015) au taux technique de 3.0 %. Y compris les comptes épargne des invalides.

[3] Détail des calculs de constitution des provisions cf. point 5.6 du présent rapport.

[4] = FP – CP – RFV

[5] = FP / CP

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 RÈGLEMENTS, STRATÉGIE ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES PLACEMENTS

L'organisation des placements est élaborée par le Conseil de fondation. Les Commissions de placements en valeur mobilières et immobilières assistent le Conseil dans la surveillance et le contrôle de la gestion de fortune de la Fondation.

Le règlement de placements est l'instrument qui fixe clairement les principes, les règles et les objectifs, ainsi que l'organisation et la procédure qui régissent la gestion de la fortune. Il définit les exigences auxquelles doivent satisfaire les personnes et les institutions qui placent ou qui gèrent la fortune de l'institution de prévoyance.

L'annexe 1 au règlement de placements contenant une nouvelle allocation stratégique est entrée en vigueur le 1er mai 2017. Dans le respect des dispositions de l'OPP 2, la CIEPP a principalement réduit son exposition en obligations en CHF et a étendu ses possibilités d'investissements en obligations étrangères, en hypothèques et en placements considérés comme alternatifs selon l'OPP 2 (nouvel investissement dans un fonds de microfinance – se référer au point 6.4).

En application de ses principes d'investissement, la CIEPP pratique une politique de placements qui prend en considération la protection du patrimoine, la sécurité, la rentabilité, et un activisme réaliste et économiquement supportable.

La stratégie de placements de la CIEPP s'articule autour de trois principes fondamentaux que sont la sécurité, la répartition du risque et la recherche d'un rendement permettant de réaliser les objectifs de prévoyance tout en garantissant une liquidité appropriée.

L'évaluation de la tolérance au risque est basée, entre autres, sur une étude périodique de congruence entre les actifs et les passifs ainsi qu'au moyen d'une expertise actuarielle.

La CIEPP poursuit un objectif de rendement de long terme qui lui permet de maintenir un rapport équilibré entre la fortune et les engagements actuariels, ainsi que d'offrir une rémunération adéquate aux assurés et le paiement de rentes adaptées.

L'objectif de rendement est également déterminé par l'aptitude de la CIEPP à tolérer les fluctuations des marchés, en fonction notamment de l'évolution démographique des assurés, des prévisions de ses engagements et de ses flux de trésorerie.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placements est du ressort de la Direction, notamment de son équipe chargée des placements, ainsi que des Commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières.

6.2 PRINCIPES DE GESTION ET UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP 2) — RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DU RISQUE (ART. 50 AL. 1 - 3 OPP 2)

La gestion de la fortune est réalisée dans un cadre assurant la sécurité de la situation financière globale de la CIEPP, notamment à travers une répartition des placements entre diverses classes d'actifs, régions et secteurs économiques, et en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour pouvoir en tout temps honorer les prestations.

Dans le cadre de ses contraintes (taux minimal, taux technique, taux de couverture, démographie), la CIEPP a pour objectif d'obtenir un rendement réel positif dans une perspective à long terme.

Une implémentation systématique de l'allocation stratégique à travers des règles de rééquilibrage fixées dans une directive et l'utilisation de véhicules de placement efficients, forment la base de la stratégie de placements de la CIEPP.

La CIEPP analyse régulièrement la composition des classes d'actifs et leur valorisation.

La politique de placements privilégie une gestion spécialisée par catégorie d'actifs (par exemple : actions suisses, actions étrangères, obligations en CHF ou en monnaies étrangères, etc.) par opposition à des mandats globaux.

L'octroi de mandats spécialisés présente notamment l'avantage de conserver la maîtrise de l'allocation des actifs et de choisir les gestionnaires en fonction de leurs compétences.

La CIEPP privilégie une gestion de type indicielle en sélectionnant soigneusement ses indices de référence et en les validant périodiquement. Cette approche, qui présente des avantages certains en termes d'efficience, permet de réduire le risque de dépendance vis-à-vis des gérants externes et celui de sous-performance.

La sélection et la surveillance des gérants suivent un processus rigoureux décrit dans une directive.

La CIEPP respecte les limites de placements définies dans les articles 54, 54a, 54b, 55, 56 et 56a OPP 2 avec les exceptions suivantes :

En application de l'article 18 de son règlement de placements, elle a étendu ses possibilités de placements au sens de l'article 50 al. 4 OPP 2 au niveau de son exposition en monnaies étrangères. Le Conseil de fondation estime qu'une diversification monétaire en dehors du franc suisse, allant au-delà de la limite, se justifie depuis l'introduction de l'euro au 1er janvier 2002, compte tenu des liens économiques et politiques entre la Suisse et la zone euro. Le Conseil de fondation considère que l'extension de la limite d'exposition en devises telle que pratiquée par la Fondation, contribue à atteindre ses objectifs de rendement à long terme tout en limitant les risques.

La CIEPP s'autorise également à investir en direct et de manière non diversifiée dans des placements considérés alternatifs par la loi (voir point 6.4).

STRATÉGIE DE PLACEMENTS ET SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Stratégie de placements			Situation au 31.12.2017	Limites OPP 2
Catégories de placements selon OPP 2	Allocation stratégique	Allocations tactiques			
Limites de placements		Minimum	Maximum		
Court terme, liquidités			10.0 %	8.58 %*	100.0 %
Obligations suisses et étrangères en CHF	15.0 %			9.39 %	100.0 %
Titres de gage immobilier	5.0 %			2.91 %	50.0 %
Obligations en devises	19.0 %			19.70 %	30.0 %
Actions suisses	10.0 %			9.81 %	50.0 %
Actions étrangères	27.0 %			28.25 %	
Immeubles	18.0 %				30.0 %
Immobilier direct	10.0 %		10.0 %	5.48 %	
Immobilier indirect	8.0 %	5.0 %	15.0 %	9.77 %	
Alternatifs hors hedge funds	6.0 %		10.0 %	6.11 %	15.0 %
Total	**100.0 %**			**100.00 %**	
Limites globales					
Total monnaies étrangères non couvertes en CHF	**38.0 %**			**33.46 %**	**30.0 %**
Total actions	**37.0 %**			**38.06 %**	**50.0 %**
Total obligations y compris alternatifs	**45.0 %**			**35.20 %**	**100.0 %**

*Les produits dérivés figurant au bilan au 31.12 sont compris dans le pourcentage des liquidités (-0.08 %).

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

PLACEMENTS PAR CATÉGORIE	2017	2016
	CHF	CHF
Liquidités		
Disponible	502'296'267.85	432'396'653.17
Dépôts à court terme	79'713'226.30	129'889'967.95
	582'009'494.15	**562'286'621.12**
Obligations		
Obligations en CHF	631'765'175.50	628'123'336.00
Obligations en monnaies étrangères	1'324'778'557.43	1'104'859'409.38
	1'956'543'732.93	**1'732'982'745.38**
Immobilier et assimilés		
Titres de gage immobilier	195'919'967.66	102'906'496.40
Parts immobilier suisse et étranger	657'039'748.44	593'776'555.68
	852'959'716.10	**696'683'052.08**
Actions		
Actions suisses	659'473'632.98	574'924'935.16
Actions étrangères	1'900'057'013.55	1'697'235'991.60
	2'559'530'646.53	**2'272'160'926.76**
Placements alternatifs		
Private Equity	9'624'439.16	11'950'077.09
Senior Secured Loans	324'690'575.49	293'357'002.25
Prêts privés	17'783'565.25	17'783'565.25
Microfinance	59'085'524.69	0.00
	411'184'104.59	**323'090'644.59**
Produits dérivés		
Produits dérivés	-5'199'959.25	6'422'596.19
	-5'199'959.25	**6'422'596.19**
Immeubles et terrains		
Immeubles	368'747'961.81	289'618'949.66
	368'747'961.81	**289'618'949.66**
TOTAL DES PLACEMENTS	**6'725'775'696.86**	**5'883'245'535.78**

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE (SUITE)

DÉTAIL DES IMMEUBLES ET TERRAINS	2017	2016
	CHF	CHF
Nyon, route de St-Cergues 92-96	18'876'960.00	19'387'200.00
Gland, route de Malagny 12	6'038'400.00	5'990'880.00
Gland, chemin de la Chavanne 19	5'831'040.00	5'787'600.00
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	5'265'840.00	5'705'040.00
Genève, chemin des Pléiades 5-7	18'953'352.00	18'717'672.00
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	25'678'260.00	25'287'780.00
Villars-sur-Glâne, allée du Château	13'649'328.00	14'140'656.00
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	11'991'840.00	11'991'840.00
Bulle, Résidences du Marché	38'137'336.00	38'109'024.00
Genève, rue de Saint-Jean 26A	7'563'792.00	7'598'832.00
Lausanne, avenue Ouchy 52	27'999'000.00	27'999'000.00
Genève, Deux-Communes 7-9	51'734'260.00	51'390'820.00
Fribourg, rue de Romont 30	44'000'000.00	44'000'000.00
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	15'055'920.00	10'486'855.00
Genève, rue Patru 1	6'034'320.00	0.00
Carouge, place du Marché 20	7'212'000.00	0.00
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	11'367'120.00	0.00
Epalinges, chemin des Croisettes 22 (VCAP Invest SA)	9'300'000.00	0.00
Gland, route Suisse 35 (CP de la Falaise sàrl)	37'623'417.00	0.00
Bernex-Vailly, projet	3'766'326.50	2'692'803.90
Caserne des Vernets, projet	1'402'430.66	332'946.76
Ecoquartier des Plaines-du-Loup, projet	163'836.85	0.00
Communaux d'Ambilly, projet	1'103'182.80	0.00
TOTAL IMMEUBLES	**368'747'961.81**	**289'618'949.66**

6.4 EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

LIQUIDITÉS

Les liquidités diminuent de 9.7% à 8.6% suite à l'augmentation des expositions en hypothèques, en immobilier direct et en placements considérés comme alternatifs.

OBLIGATIONS EN CHF

Le portefeuille d'obligations en CHF se maintient en absolu malgré le manque de possibilités de réinvestissement dans l'environnement de taux négatifs. Il diminue cependant de plus de 1 point de pourcentage, à 9.40% de la fortune.

OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

L'allocation en obligations étrangères est en hausse de 1 point de pourcentage suite au renforcement de l'exposition en obligations *investment grade* en USD. Le portefeuille d'obligations en monnaies étrangères (19.7% de la fortune) est constitué au 31 décembre 2017 de 60% d'obligations *investment grade* et de 40% d'obligations de pays émergents. Ces obligations sont principalement libellées en USD. L'exposition de change des obligations étrangères est couverte en CHF à environ 80%.

IMMOBILIER ET ASSIMILÉS

Ce poste est composé en majorité de fonds ou de fondations de placements en immobilier (9.8% de la fortune). Les placements hypothécaires ont presque doublé en 2017 suite à des achats de parts dans deux fondations investissant dans des hypothèques domestiques. Ils atteignent 2.9% de la fortune à fin 2017.

La fortune de la CIEPP investie dans des prêts hypothécaires octroyés à travers la Fondation Hypotheka est passée d'environ 2% de la fortune au 31 décembre 2014 (39 dossiers représentant 100.5 millions) à environ 0.8% au 31 décembre 2017 (21 dossiers représentant 52.9 millions sur une fortune totale de 6'795 millions).

Les nombreuses démarches engagées ont abouti au remboursement de 18 prêts (47 millions) et ont permis de préserver les intérêts de la CIEPP. Les intérêts reçus pour les années 2013 à 2017 représentent près de 11 millions d'encaissements soit un ratio de 75% des intérêts totaux à recevoir.

Dans la mesure où des procédures judiciaires sont toujours en cours, le dommage éventuel que pourrait subir la CIEPP ne peut toujours pas être déterminé précisément. Le Conseil de fondation de la Caisse a donc décidé de ne pas reconnaître de correction de valeur pour risque de crédit sur ces placements dans les comptes annuels (voir également point 9.1).

L'assemblée générale ordinaire de la Fondation Hypotheka du 20 juin 2017 a permis notamment d'approuver les comptes 2016 et de donner décharge au Conseil de fondation à une très large majorité.

ACTIONS

La CIEPP maintient des pondérations fixes dans les actions suisses, européennes, américaines, japonaises, asiatiques et dans les pays émergents. Les expositions aux actions suisses et étrangères se situent respectivement à 9.8% et 28.3% de la fortune.

IMMEUBLES ET TERRAINS (DÉTENTION DIRECTE)

L'immobilier en direct, en progression, s'élève à 5.4% de la fortune (4.9% en 2016).

Le rendement annualisé net s'est élevé à 3.50% en 2017 (4.01% en 2016).

L'allocation en immobilier direct (5.48%) reste toujours inférieure à l'objectif stratégique de 10%.

PLACEMENTS ALTERNATIFS

Les placements alternatifs augmentent de 5.4% à 6.1% de la fortune suite à l'achat de parts d'un fonds de Microfinance. Les *senior loans* (4.8%) détenus à travers deux fonds constituent la majorité des placements alternatifs de la CIEPP.

EXPOSITION EN DEVISES

Une large portion des obligations en devises est systématiquement couverte en CHF (détail des contrats ouverts cf. point 6.5 ci-après). L'exposition en monnaies étrangères après couvertures de change était de 33.46% au 31 décembre 2017 (40.02% au 31 décembre 2016).

PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR

Conformément à l'art. 20 du règlement de placements en vigueur au 31 décembre 2017, les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés.

PRÊT DE TITRES

La CIEPP ne prête pas les titres qu'elle détient directement dans son portefeuille.

Dans le cadre de ses placements indirects, les véhicules, dont le règlement permet le prêt de titres, sont utilisés avec prudence et parcimonie.

6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS OUVERTS

L'institution utilise des instruments dérivés dans un but de couverture des investissements sous-jacents et jamais afin d'obtenir du levier.

DÉTAIL DES CONTRATS DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Achats / Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ / échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2017	Juste valeur au bilan au 31.12.2017
Vente	USD	-4'400'000.00	Contrat 159476 du 15.11.2017	4'324'452.00	-4'282'828.00	41'624.00
Achat	CHF	4'324'452.00	au 17.01.2018	4'324'452.00	4'324'452.00	
Vente	EUR	-1'500'000.00	Contrat 16678 du 30.10.2017	1'738'905.00	-1'754'880.00	-15'975.00
Achat	CHF	1'738'905.00	au 17.01.2018	1'738'905.00	1'738'905.00	
Vente	USD	-27'200'000.00	Contrat 180641 du 22.12.2017	26'832'528.00	-26'475'664.00	356'864.00
Achat	CHF	26'832'528.00	au 17.01.2018	26'832'528.00	26'832'528.00	
Vente	EUR	-34'400'000.00	Contrat 245092 du 16.10.2017	39'519'580.00	-40'245'248.00	-725'668.00
Achat	CHF	39'519'580.00	au 17.01.2018	39'519'580.00	39'519'580.00	
Vente	USD	-1'088'450'000.00	Contrat 245612 du 16.10.2017	1'054'582'878.25	-1'059'464'576.50	-4'881'698.25
Achat	CHF	1'054'582'878.25	au 17.01.2018	1'054'582'878.25	1'054'582'878.25	
Achat	EUR	2'000'000.00	Contrat 624710 du 31.10.2017	-2'319'500.00	2'339'840.00	20'340.00
Vente	CHF	-2'319'500.00	au 17.01.2018	-2'319'500.00	-2'319'500.00	
Vente	USD	-1'800'000.00	Contrat 8311 du 18.10.2017	1'756'620.00	-1'752'066.00	4'554.00
Achat	CHF	1'756'620.00	au 17.01.2018	1'756'620.00	1'756'620.00	
			Total général			**-5'199'959.25**

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus : CHF 115'823'449

DÉTAIL DES CONTRATS DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Achats / Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ / échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2016	Juste valeur au bilan au 31.12.2016
Achat	USD	11'500'000.00	Contrat 585953 du 23.12.2016	-11'738'280.00	11'640'760.00	-97'520.00
Vente	CHF	-11'738'280.00	au 22.03.2017	-11'738'280.00	-11'738'280.00	
Vente	EUR	-14'800'000.00	Contrat 617149 du 19.12.2016	15'863'380.00	-15'849'616.00	13'764.00
Achat	CHF	15'863'380.00	au 22.03.2017	15'863'380.00	15'863'380.00	
Vente	USD	-11'500'000.00	Contrat 8945 du 22.12.2016	11'699'525.00	-11'640'760.00	58'765.00
Achat	CHF	11'699'525.00	au 22.03.2017	11'699'525.00	11'699'525.00	
Vente	USD	-493'000'000.00	Contrat 614700 du 19.12.2016	502'529'690.00	-499'034'320.00	3'495'370.00
Achat	CHF	502'529'690.00	au 22.03.2017	502'529'690.00	502'529'690.00	
Vente	USD	-11'500'000.00	Contrat 585956 du 23.12.2016	11'735'383.00	-11'640'760.00	94'623.00
Achat	EUR	10'958'225.34	au 22.03.2017	11'735'383.00	11'735'383.00	
Vente	USD	-462'000'000.00	Contrat 614705 du 19.12.2016	470'512'474.00	-467'654'880.00	2'857'594.00
Achat	EUR	439'353'522.67	au 22.03.2017	470'512'474.00	470'512'474.00	
			Total général			**6'422'596.00**

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus : CHF 100'532'575

DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS SUISSES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2016 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2016 CHF
Achat	CHF	2'000'000.00	1.0208 % CS-TEMENOS 17	04.04.2017	2'000'000.00	1'979'400.00	-20'600.00
			Total général			**1'979'400.00**	**-20'600.00**

DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2017 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2017 CHF
Achat	EUR	1'350'000.00	3.5 % RBS-CG-3M EURIBOR 20	11.01.2020	1'714'071.77	1'681'894.88	-32'176.89
			Total général			**1'681'894.88**	**-32'176.89**

DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2016 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2016 CHF
Achat	EUR	1'350'000.00	3.5 % RBS-CG-3M EURIBOR 20	11.01.2020	1'714'071.77	1'554'697.95	-159'373.82
			Total général			**1'554'697.95**	**-159'373.82**

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Obligations ».

DÉRIVÉS SUR ACTIONS SUISSES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2016 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2016 CHF
Vente	CHF	45.00	ACTELION CALL 220 JAN17	01.2017	-94'500.00	-66'285.00	28'215.00
Vente	CHF	45.00	ACTELION CALL 220 FEB17	02.2017	-106'850.00	-84'150.00	22'700.00
			Total général			**-150'435.00**	**50'915.00**

DÉRIVÉS SUR ACTIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2017 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2017 CHF
Achat	CHF	160.00	Euro Stoxx50 Future MAR18	03.2018	662'779.00	653'967.84	-8'811.16
Achat	CHF	60.00	FT-SE Future MAR18	03.2018	580'254.08	604'113.86	23'859.78
Achat	CHF	77'000.00	Warrants Repsol DTS18	2018	34'421.29	34'148.20	-273.09
			Total général			**1'292'229.90**	**14'775.53**

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Actions ».

6.6 ENGAGEMENTS OUVERTS — *PRIVATE EQUITY*

	2017 CHF	2016 CHF
Renaissance Technologies 3 : Solde restant à libérer	112'500.00	444'300.00
Renaissance Technologies 4 : Solde restant à libérer	3'787'200.00	4'963'600.00
Endeavour II LP : Solde restant à libérer	292'537.50	267'995.00
Endeavour Medtech : Solde restant à libérer	3'217'912.50	4'019'925.00
TOTAL	**7'410'150.00**	**9'695'820.00**

6.7 LISTE DES MANDATS

OBLIGATAIRE

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Obligations CHF gérées en interne	CHF	752.1	11.2
US9219377515	Vanguard – US Investment Grade Bonds Indexed	USD*	671.5	10.0
US3620072708	GMO – Emerging Markets Bonds	USD*	187.5	2.8
IE00B8RZ2295	Barings – Global Loans	CHF	159.5	2.4
LU0635709669	Credit Suisse – Global Loans	CHF	165.2	2.4
LU0311982671	MFS – Emerging Markets Bonds	USD*	105.5	1.6
LU0404503194164	HSBC – Emerging Markets Bonds	USD*	102.6	1.5
CH0259132105	Credit Suisse – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	64.2	1.0
LU0826455437	Blackrock – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	67.7	1.0
Total			**2'275.8**	**33.9**

* couvert en CHF

ACTIONS

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Actions suisses gérées en interne	CHF	265.2	3.9
Mandat	BCGE – Actions suisses Small & Mid caps	CHF	34.9	0.5
CH0281609369	UBS – Actions suisses Indexées	CHF	359.4	5.3
CH0125122173	UBS – Equity Europe Indexed	CHF	169.5	2.5
CH0125121043	UBS – Equity USA Indexed	CHF	154.9	2.3
CH0135671680	UBS – Equity Emerging Markets Indexed	CHF	65.4	1.0
CH01255121183	UBS – Equity Japan Indexed	CHF	28.0	0.4
CH014742208	UBS – Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	23.4	0.4
CH0125122009	UBS – Equity Canada Indexed	CHF	9.2	0.1
CH0100523353	Credit Suisse – Equity North America Indexed	USD	556.2	8.3
Mandat	Credit Suisse – Equity Europe ex Switzerland Indexed	Autre	505.0	7.5
CH0100524492	Credit Suisse – Equity Japan Indexed	JPY	160.8	2.4
CH0100524302	Credit Suisse – Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	66.8	1.0
CH0213352104	Credit Suisse – Equity Canada Indexed	CAD	30.4	0.5
US9220426012	Vanguard – Equity Emerging Markets Indexed	USD	130.4	1.9
Total			**2'559.5**	**38.0**

IMMOBILIER

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Immobilier direct suisse géré en interne	CHF	368.7	5.5
Mandat	Mandat interne Immoblier suisse : Fonds et Fondations non cotés	CHF	267.2	4.0
Mandat	BCV Immobilier suisse : Fonds cotés indexés	CHF	246.9	3.7
CH0019685111	Credit Suisse Immobilier étranger (Real Estate International)	CHF	53.9	0.8
CH0235457717	Credit Suisse Immobilier étranger (Real Estate Germany)	EUR	36.2	0.5
CH0183503272	Zurich Immobilier étranger (Real estate Europe)	EUR	25.5	0.4
Fonds	Fidelity Immobilier étranger (Real estate Europe / UK)	EUR / GBP	27.4	0.4
Total			**1'025.8**	**15.3**

AUTRES

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Portefeuille	Hypotheka	CHF	52.9	0.8
Mandat	Hypothèques gérées en interne	CHF	41.1	0.6
CH0022682048	GAM Inst Schweizer Wohnbauhypotheken I	CHF	59.9	0.9
CH0002875737	CSA Hypotheken Schweiz	CHF	59.8	0.9
LU1399444451	BlueOrchard Microfinance Fund	USD	59.3	0.9
CH0013960049	Renaissance PME TECH II	CHF	0.3	0.0
CH0034644978	Renaissance PME TECH III	CHF	1.5	0.0
CH0191614061	Renaissance PME TECH IV	CHF	2.3	0.0
Fonds	Endeavour II	EUR	3.6	0.1
Fonds	Endeavour Medtech	EUR	1.9	0.0
Total			**282.6**	**4.2**

Les mandats de gestion gérés en externe sont confiés à des gérants accrédités FINMA.

Le total des placements au bilan comprend encore des liquidités de CHF 582 millions investies auprès de La Poste et de banques domestiques.

6.8 OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR (RFV)

OBJECTIF

Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon une méthode économique et probabiliste. Il est fixé en pourcent des capitaux de prévoyance engagés. La valeur cible est mesurée à la date de clôture du bilan en fonction des caractéristiques de rendements/risques de la stratégie de placements, compte tenu du rendement minimal visé et d'un degré de sécurité suffisant.

La réserve est calculée sur un horizon de temps de 1 à 3 ans, en pourcent des engagements, selon la méthode de la Value at Risk (VaR); la mesure du risque s'effectue sur la base de scénarii aléatoires avec un degré de sécurité fixé entre 95% et 99%.

HYPOTHÈSES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS

L'objectif de performance, l'horizon de temps et le degré de sécurité sont définis annuellement pour l'année en cours par le Conseil de fondation dans le cadre fixé dans l'annexe 2 du règlement de placements.

L'objectif de performance minimal permettant l'équilibre financier sur le long terme est déterminé sur la base des résultats de la dernière expertise actuarielle effectuée en caisse ouverte dynamique (projections selon plusieurs scénarii sur une période de 10 ans et 20 ans).

RÉSERVES NÉCESSAIRES SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

Niveau minimum (plancher) avec un degré de sécurité 95 % :	17.6 % des engagements
Niveau optimal (plafond) avec degré de sécurité 99 % :	25.6 % des engagements

Le calcul des réserves nécessaires se base sur l'hypothèse de normalité des rendements des actifs. Des études empiriques montrent que les actifs financiers peuvent s'écarter de la distribution normale. D'une part, les évènements extrêmes ont tendance à se produire plus fréquemment que ne le prévoit la distribution normale. D'autre part, les rendements de certains actifs financiers sont asymétriques. En conséquence, l'objectif de réserves de fluctuation proposé sous l'hypothèse de normalité peut être inférieur ou supérieur à ce qu'il devrait être.

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.2017 :	CHF	676'075'247
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2017 :	CHF	1'074'566'809
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2017 :	CHF	970'898'260
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2017 :	CHF	1'412'215'651

6.9 RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION À L'UTILISATION

Le taux d'intérêt appliqué sur les comptes de réserve de cotisations des employeurs a été fixé à 0.0 % en 2017 (0.1 % en 2016). 269 comptes étaient ouverts au 31 décembre 2017 contre 277 au 31 décembre 2016.

RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	2017	2016
	CHF	CHF
Solde à nouveau au 01.01	34'499'010.31	33'667'306.03
Apports	8'816'566.75	7'448'630.50
Prélèvements	-7'281'792.30	-6'650'511.15
Intérêts	0.00	33'584.93
SOLDE FINAL AU 31.12	**36'033'784.76**	**34'499'010.31**

6.10 COMMENTAIRE SUR LE RÉSULTAT DES PLACEMENTS

Le résultat global net des placements est constitué par le résultat net de chaque catégorie de placements :

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	2017	2016
	CHF	CHF
Résultat net sur liquidités		
Intérêts et frais*	-3'410'689.67	-1'967'045.37
Différence de change sur comptes bancaires	-865'166.66	1'486'546.20
Total résultat net sur liquidités	**-4'275'856.33**	**-480'499.17**
Résultat net sur obligations		
Intérêts	50'659'852.73	42'336'004.57
Plus-value sur titres	147'814'342.57	238'410'383.22
Moins-value sur titres	-158'514'336.24	-192'460'265.46
Total résultat net sur obligations	**39'959'859.06**	**88'286'122.33**
Résultat net sur immobilier et assimilés		
Intérêts	19'101'626.77	18'820'280.25
Plus-value sur titres	64'230'274.81	51'203'456.19
Moins-value sur titres	-34'209'200.74	-30'384'219.40
Total résultat net sur immobilier et assimilés	**49'122'700.84**	**39'639'517.04**
Résultat net sur actions		
Dividendes	50'897'808.50	48'344'639.12
Plus-value sur titres	598'891'024.05	532'609'802.97
Moins-value sur titres	-214'791'731.71	-429'514'014.12
Total résultat net sur actions	**434'997'100.84**	**151'440'427.97**
Résultat net sur placements alternatifs		
Revenus	7'129'481.35	4'439'888.79
Plus-value sur titres	16'148'115.15	28'392'910.77
Moins-value sur titres	-14'646'752.19	-7'108'686.07
Total résultat net sur placements alternatifs	**8'630'844.31**	**25'724'113.49**
Résultat net sur produits dérivés		
Plus-value sur contrats	76'949'606.97	38'345'581.35
Moins-value sur contrats	-25'189'265.99	-79'304'647.52
Total résultat net sur produits dérivés	**51'760'340.98**	**-40'959'066.17**

* dont CHF -3'384'596.67 d'intérêts négatifs en 2017 (suite introduction par la BNS)

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS (SUITE)	2017	2016
	CHF	CHF
Revenu net des immeubles		
Adaptation de valeur des immeubles	-5'057'305.85	12'360'829.90
Nyon, route de St-Cergues 92-96	679'379.45	695'520.65
Gland, route de Malagny 12	190'432.45	201'841.90
Gland, chemin de la Chavanne 19	206'418.45	214'245.15
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	137'452.90	170'349.40
Genève, chemin des Pléiades 5-7	706'483.00	547'274.40
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	786'984.95	873'188.85
Villars-sur-Glâne, allée du Château	456'612.30	497'964.10
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	481'592.25	453'222.10
Bulle, Résidences du Marché	1'546'510.95	1'575'961.15
Genève, rue de Saint-Jean 26A	159'926.19	114'585.74
Genève, Deux-Communes 7-9	1'715'212.05	1'919'749.91
Lausanne, Ouchy 52	1'082'988.50	1'172'625.25
Fribourg, Rue de Romont 30	1'963'043.30	1'792'127.50
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	134'261.60	0.00
Genève, rue Patru 1	147'833.05	0.00
Carouge, place du Marché 20	96'646.70	0.00
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	153'831.65	0.00
Total revenu net des immeubles	**5'588'303.89**	**22'589'486.00**
Frais d'administration des placements		
Frais de gestion	-12'627'656.55	-12'063'982.86
Frais de transactions et impôts sur le rendement	-1'007'223.28	-1'139'879.46
Frais de global custody, conseillers et controling	-2'465'333.15	-2'220'483.80
Total frais d'administration des placements	**-16'100'212.98**	**-15'424'346.12**
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	**0.00**	**-33'584.93**
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires	**-1'828'093.84**	**-1'911'629.03**
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	**567'854'986.77**	**268'870'541.41**

6.11 PERFORMANCE DE L'ENSEMBLE DE LA FORTUNE

Selon le dépositaire global, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2017 est de 9.55 % (TWR) et 9.53 % (MWR). Pour 2016, la performance était de 4.83 % (TWR) et 4.93 % (MWR).

6.12 COMMENTAIRES SUR LES FRAIS TOTAUX DE LA GESTION DE FORTUNE

Considérant les frais de la gestion de fortune comme un facteur important de la performance à long terme des placements, la CIEPP s'efforce de minimiser les coûts de gestion tout en s'assurant d'un niveau de transparence adéquat.

L'approche privilégiant une gestion de type indicielle et un rééquilibrage systématique de la fortune sur son allocation stratégique contribue à minimiser les frais de gestion de fortune.

Pour 2017, les frais de gestion de fortune qui figurent dans le compte exploitation se montent à CHF 16.1 millions. Ce chiffre comprend CHF 12.6 millions de TER, CHF 1 million de frais de transactions et CHF 2.5 millions de frais supplémentaires (frais de conseil, de *controling* et de *global custody*). Le pourcentage des frais de gestion comptabilisés rapporté à la totalité des placements transparents s'élève à 0.24% (voir tableau ci-dessous).

Les frais totaux de la gestion de fortune, comprenant une estimation des TER des placements non transparents (listés après) de CHF 0.5 million, se sont élevés à CHF 16.6 millions, soit 0.25% des placements.

En comparaison, pour l'exercice 2016, les frais de gestion comprenant une estimation de frais non transparents s'élevaient à CHF 16.3 millions et représentaient 0.28% de la totalité des placements.

6.12.1 FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE ET TAUX DE TRANSPARENCE POUR LES COMPTES ANNUELS 2017

FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE COMPTABILISÉS AU COMPTE EXPLOITATION

	Total Expense Ratio (TER)		Coûts de transactions et de taxes (TTC)		Coûts supplémentaires (SC)		Coûts totaux	
Valeur de marché CHF 6'725'775'697	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement au compte exploitation	2'888'168	0.043 %	1'007'223	0.015 %	2'465'333	0.037 %	6'360'724	0.095 %
Sommes des indicateurs de frais pour les placements collectifs (TER fonds)	9'739'489	0.145 %					9'739'489	0.145 %
Total des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation	**12'627'657**	**0.188 %**	**1'007'223**	**0.015 %**	**2'465'333**	**0.037 %**	**16'100'213**	**0.240 %**

TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS

Il s'agit de la part en pourcent des placements pour lesquels les frais sont indiqués de façon transparente par rapport à l'ensemble des placements.

Placements	CHF	2017 en % des placements	CHF	2016 en % des placements
Placements transparents	6'689'986'657.86	99.47 %	5'854'917'078.25	99.52 %
Placements non transparents	35'789'039.00	0.53 %	28'328'457.53	0.48 %
Valeur de marché des placements	6'725'775'696.86	100.00 %	5'883'245'535.78	100.00 %

Taux de transparence en matière de frais : 99.47 % au 31 décembre 2017 (99.52 % au 31 décembre 2016).

Pourcentage des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais : 0.24 % au 31 décembre 2017 (0.26 % au 31 décembre 2016).

6.12.2 LISTE DES PLACEMENTS NON TRANSPARENTS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Placements collectifs pour lesquels la définition du ratio des frais TER ne correspond pas aux exigences fixées par la directive de la CHS PP.

ISIN	Emetteur	Véhicule	Devise	Nb de parts	Valeur de marché en CHF	Poids
Fonds de placements						
CH0344799694	Swiss Finance & Property	SF Commercial Properties	CHF	11'500.00	1'239'700	0.02 %
n/a	Fidelity Worldwide Investment	Fidelity International Real Estate UK	GBP	1'201.04	8'184'517	0.12 %
n/a	Fidelity Worldwide Investment	Fidelity International Real Estate Eurozone	EUR	2'348.54	19'193'314	0.28 %
Fonds de Private Equity						
n/a	Endeavour Partners	Endeavour II	EUR	3'630'367.22	3'634'436	0.05 %
n/a	Endeavour Medtech	Endeavour Medtech	EUR	2'000'000.00	1'855'177	0.03 %
Produits structurés						
NL0009289321	United Kingdom of Great B	3.5 % RBS-CG-3M Euribor 20	EUR	1'350'000.00	1'681'895	0.03 %
Total					**35'789'039**	**0.53 %**

Sur le total de 0.53 % de placements considérés comme non transparents par la directive de la CHS PP, les fonds de placements et de *Private Equity* représentant 0.50 % ont un ratio de frais TER annoncé et connu par la CIEPP.

6.13 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En application de la législation en vigueur, de ses principes d'investissement et de son règlement de placements, la CIEPP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions des sociétés suisses cotées en Suisse ou à l'étranger, dans l'intérêt de ses assurés, c'est-à-dire de manière à assurer durablement la prospérité de la CIEPP.

La prospérité durable de la CIEPP implique que les positions de vote soient définies dans l'intérêt à long terme des entreprises, de leurs actionnaires et de la société civile.

La CIEPP établit un rapport détaillé à l'usage de ses assurés de l'exercice des droits de vote pour les actions des sociétés cotées en Suisse. Ce rapport est à disposition sur le site internet de l'institution www.ciepp.ch.

6.14 CODE DE DÉONTOLOGIE, COMMISSIONS ET GOUVERNANCE

En tant que membre de l'ASIP, la CIEPP applique son code de bonne conduite qui intègre une charte et des directives permettant de garantir le respect des dispositions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité.

Dans ce cadre-là, notre institution a édicté des directives que chaque membre du Conseil de fondation ou de l'organe de gestion, chaque gérant, mandataire, régie et dépositaire global s'engage annuellement à respecter formellement.

La CIEPP a adhéré à la Fondation Ethos et à l'Ethos Engagement Pool (dialogue avec les entreprises cotées en Suisse) le 24 janvier 2011. En octobre 2016, la Fondation Ethos en partenariat avec la CIEPP et cinq autres institutions de prévoyance, a créé l'Ethos Engagement Pool International, programme de dialogue avec les entreprises cotées à l'étranger.

6.15 RÉTROCESSIONS

Néant.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 ACTIF

	2017 CHF	2016 CHF
B) Compte de régularisation actif		
Affiliés et agences	48'147'534.02	47'595'024.78
Fonds de garantie	2'549'343.73	2'632'142.96
Impôt anticipé	8'976'494.00	8'056'671.93
Comptes courants des régies	1'599'459.20	1'255'186.92
Intérêts et dividendes à recevoir	7'915'609.36	7'018'764.84
Autres actifs transitoires	677'566.87	490'511.25
Total	**69'866'007.18**	**67'048'302.68**

7.2 PASSIF

	2017 CHF	2016 CHF
D) Engagements		
Autres dettes		
Prêt immeuble Saint-Jean 26	3'932'500.00	3'932'500.00
TVA à payer	62'357.85	60'885.50
Impôt source à payer	77'363.90	158'583.40
Autres créanciers	1'034'560.58	765'974.83
Total	**5'106'782.33**	**4'917'943.73**
E) Compte de régularisation passif		
Prestations d'entrées en attente	8'185'425.91	10'348'529.75
Autres passifs transitoires	787'918.96	876'968.22
Total	**8'973'344.87**	**11'225'497.97**
G) Provisions non techniques		
Réserves pour travaux d'entretien		
Immeuble Pléiades 5-7	217'656.50	217'634.75
Immeuble Milice 16	629'960.00	0.00
Total	**847'616.50**	**217'634.75**

7.3 COMPTE D'EXPLOITATION

	2017 CHF	2016 CHF
K) Cotisations et apports ordinaires		
Détail des cotisations		
Bonifications de vieillesse aux assurés	299'765'696.55	287'398'532.35
Primes de risque nettes	39'617'959.95	37'978'625.30
Cotisations au fonds de garantie	1'644'954.10	1'282'679.00
Cotisations pour frais administratifs	14'476'350.95	13'628'038.25
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	2'368'613.70	2'268'765.20
Total	**357'873'575.25**	**342'556'640.10**
K) Cotisations et apports ordinaires		
Subsides du fonds de garantie		
Subsides à recevoir selon décompte annuel et indemnité pour insolvabilité	4'455'847.80	4'055'218.94
Total	**4'455'847.80**	**4'055'218.94**
S) Charges d'assurances		
Contributions au fonds de garantie		
Contribution légale concernant les subsides selon décompte annuel	1'565'793.67	1'209'190.06
Contribution légale concernant toutes les autres prestations selon décompte annuel	244'231.55	226'249.52
Primes de réassurance stop loss (prime risque et prime pour frais de gestion)	284'014.70	273'468.90
Total	**2'094'039.92**	**1'708'908.48**
V) Autres Produits		
Il s'agit des intérêts sur apports de libre passage reçus, des commissions sur impôts source et des produits des dossiers « retrait pour l'encouragement à la propriété du logement ».	**253'266.72**	**278'538.23**
W) Autres Frais		
Il s'agit des pertes sur cotisations facturées aux affiliés ainsi que de l'ajustement de la provision pour débiteurs.	**158'955.86**	**122'535.58**
X) Frais d'administration		
Administration générale	15'218'757.84	5'180'129.71
Honoraires organe de révision	108'756.00	95'656.00
Honoraires expert en prévoyance professionnelle	244'080.00	139'212.00
Autorités de surveillance	34'849.00	6'545.00
Total	**15'606'442.84**	**5'421'542.71**

Frais d'administration (X)

Les frais d'administration se montent à CHF 15'606'442.84 pour l'exercice 2017 (en 2016 CHF 5'421'542.71 après intégration d'une réserve d'un montant de CHF 8'105'780.55). Un montant de CHF 14'476'350.95 pour 2017 a été facturé aux affiliés au titre de cotisations (voir détail des cotisations ci-dessus).

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Dans son courrier du 28 novembre 2017, l'Autorité de surveillance a formulé un commentaire sur la présentation de l'annexe aux comptes annuels 2016. Il a été tenu compte de ce commentaire dans l'établissement de l'annexe aux comptes pour l'exercice 2017.

9. AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

La procédure pénale ouverte à la fin de l'année 2013, suite à la découverte au sein d'Hypotheka SA de nombreuses irrégularités, suit toujours son cours. Pour rappel, la CIEPP, à l'instar de nombreuses autres institutions de prévoyance, s'est constituée partie civile en date du 4 mars 2014 dans le cadre de ladite procédure. Par ailleurs, à l'intérieur de groupes de débiteurs, plusieurs personnes ont également été prévenues par le Procureur du Canton de Genève.

En parallèle, les nombreuses démarches (dénonciations, réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier, cessions de loyer, gérances légales instaurées, procédures de main levée d'opposition etc.) qui ont été engagées sur le plan civil aux fins de préserver les intérêts de la CIEPP continuent à porter leurs fruits. A noter qu'aux fins de maximiser le résultat, la plupart des démarches sont toujours organisées de concert avec la Fondation Hypotheka, les avocats mandatés par les institutions de prévoyance et les autres institutions de prévoyance. Cette organisation a permis la sécurisation de l'entier des prêts, des créances et des intérêts et l'accélération des amortissements.

9.2 LIQUIDATION PARTIELLE

Le nombre total des assurés et bénéficiaires de rente est passé de 45'045 (40'141 assurés actifs et 4'904 bénéficiaires de rentes) au 31 décembre 2016 à 47'640 (42'378 assurés actifs pour 5'262 bénéficiaires de rentes) au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 5.76%. Ainsi, conformément à l'article 2 alinéa 1 du règlement de liquidation partielle, la condition d'une liquidation partielle (diminution de plus de 10% du nombre total des assurés et des bénéficiaires de rentes au cours d'une année civile) n'est pas remplie.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA
Audit Suisse romande
111 Rue de Lyon
CH-1203 Genève

Case postale 347
CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15
Téléfax +41 58 249 25 13
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève

---

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle
Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.

Entreprise certifiée EXPERTsuisse

KPMG

CIEPP - Caisse Inter-Entreprises
de prévoyance professionnelle, Genève
Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Michel Faggion
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Eliane Fischer
Expert-réviseur agréée

Genève, le 28 mai 2018

Annexe :
- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Rue de Saint-Jean 67
CP 5278
1211 Genève 11
T 058 715 31 11
E-mail : ciepp@fer-ge.ch
Internet : www.ciepp.ch

AGENCES

Bulle – Rue Condémine 56
T 026 919 87 40

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15
T 026 350 33 79

Neuchâtel – Av. du 1er Mars 18
T 032 727 37 00

Porrentruy – Ch. de la Perche 2
T 032 465 15 80